

Majorité bruxelloise au bord de la rupture

RÉGION Le CDH isolé au sein de la majorité

► Une majorité alternative bruxelloise a voté le non-gel du nombre de conseillers communaux.

► Une première qui pourrait se reproduire dans le cadre de la réforme des allocations familiales.

Le ton est monté de plusieurs décibels ce vendredi lors de la séance plénière du parlement bruxellois. Les députés se sont fortement opposés lors de la discussion sur un amendement déposé par la députée Ecolo de l'opposition, Barbara Trachte. Ce texte portait sur le non-gel du nombre de conseillers dans les 19 communes de la Région bruxelloise. Alors qu'en commission, les députés s'étaient mis d'accord sur le fait de limiter le nombre d'échevins et de conseillers malgré la hausse de la population, Ecolo a voulu revenir sur cette décision, expliquant que les conseillers communaux n'étaient pas des professionnels de la politique. Au contraire, permettre une plus grande représentativité

augmenterait la participation citoyenne. Cet argument a été suivi par les deux partis membres de la majorité, à savoir le PS et Défi, mais pas par le troisième partenaire, le CDH. Du coup, l'amendement déposé le matin même a été voté par une majorité alternative composée d'Ecolo, du PS et de Défi. Le MR et le CDH ont voté contre.

« Nous faisons des propositions comme toujours et ensuite les autres partis nous rejoignent s'ils le désirent, commente Barbara Trachte (Ecolo). A l'heure où on nous parle du désamour des citoyens pour la politique, cela nous semblait logique de mieux les représenter dans les communes. »

« Double discours »

Seulement, en proposant cet amendement, le CDH a considéré qu'il impliquait une rupture de l'accord de gouvernement. « Ce vendredi, sous prétexte de vouloir renforcer la participation démocratique des populations locales, les parlementaires Ecolo, Défi et PS ont décidé d'amender le texte gouvernemental pour permettre non pas une diminution du nombre de conseillers communaux, mais bien une augmentation du nombre de ceux-ci, explique le

chef de groupe du CDH, Benoit Cerexhe. Pour mémoire, la Région bruxelloise compte aujourd'hui 639 conseillers communaux. Le projet gouvernemental gelait ce chiffre de 639 pour les prochaines élections d'octobre 2018. Visiblement, 639 ce n'est pas suffisant pour les défenseurs de l'amendement. Il y en aura

donc davantage, dès la fin de cette année. » Le CDH dénonce ainsi un double discours.

Mais il est accusé du même mal par le partenaire Défi. « En Wallonie, le CDH et le MR ne font rien pour diminuer le nombre d'échevins, s'emporte le chef de groupe Défi, Emmanuel De Bock. Cela sera intéressant de voir ce qu'ils vont faire. Il n'y a plus de CDH en réalité et je constate qu'ils ont rejoint le camp des conservateurs avec les libéraux. »

Le chef de groupe du MR, Vincent De Wolf, dénonce ainsi une instabilité gouvernementale. « Je constate que nous avons aujourd'hui un gouvernement de façade à Bruxelles. Nous n'avons plus ni stabilité ni confiance entre les membres de la majorité.

Et cela risque de se reproduire dans le dossier des allocations familiales. »

En effet, après trois heures de débat sur le nombre de

conseillers communaux, les députés ont posé des questions d'actualité sur la réforme des allocations. A Bruxelles, le gouvernement n'a toujours pas tranché, la ministre en charge du dossier, Céline Fremault (CDH), prônant une cohabitation entre les deux régimes alors que PS et Défi voudraient que tous les enfants passent dans le nouveau système dès le 1^{er} janvier 2019. « Nous souhaitons depuis longtemps que toutes les familles passent dans le nouveau régime dès le départ », annonce clairement la cheffe de groupe socialiste Caroline Désir. « L'avis du Conseil d'Etat pour la Wallonie et la Flandre nous conforte aussi dans cette vision », ajoute le député Ecolo, Alain Maron. « Cet avis est cinglant et conforte nos positions », renchérit Michel Colson (Défi).

Alors, ira-t-on aussi vers une majorité alternative dans ce dossier ? Si la ministre s'est voulue rassurante en expliquant que ce n'était qu'un avis et qu'il fallait uniquement justifier la décision de conserver les deux systèmes, en coulisses, le CDH affirme que si une nouvelle majorité alternative se formait, le gouvernement bruxellois sauterait. Les humanistes ne pourraient tolérer pareil affront. ■

VANESSA LHUILLIER

CHIFFRE

60

C'est en millions ce que coûterait en plus le basculement de toutes les familles bruxelloises sous le nouveau

système d'allocations familiales. Ce montant serait annuel et se reproduirait donc pendant 25 ans.

Le nouveau système rentrera en vigueur soit le 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} janvier 2020 au plus tard.

V.LH.